

Introduction à la production de données

Mon adresse, mon débit avec Ma connexion internet

29 mai 2020

Maconnexioninternet.arcep.fr

Ma connexion internet est un **outil cartographique** de référence à destination des consommateurs et des élus, permettant d'afficher, pour un immeuble donné, les opérateurs qui y proposent les services et les débits qui y sont disponibles.

Collecte (trimestrielle)

<u>Décision 2018-169</u> – spécifie le format des données de MCI

Source de données complémentaires :

Opérateurs (dont IPE)
BAN (Adresses)
DGFIP (Nombre de locaux)
IGN (Données géographiques)

Traitements Arcep

- Contrôles et corrections
- Création d'une référentiel commun d'immeuble (BAN/IPE)
- Projection d'informations d'éligibilité sur ce référentiel
- Calculs statistiques



Partage et exploitation

Ma connexion internet

Open data
Page avec documentation technique



Maconnexioninternet.arcep.fr

Collecte trimestrielle basée sur la Décision 2018-169 (faisant référence à l'article L. 36-7 du CPCE) qui :

- définit les contenus et les modalités de mise à disposition du public, par les opérateurs de cartes relatives à la disponibilité, à la qualité et à la couverture des réseaux et des services d'accès à internet en situation fixe
- définit les contenus et les modalités de transmission à l'Arcep d'informations relatives à la couverture des réseaux et des services d'accès à internet en situation fixe, en vue de leur mise à disposition du public par l'Autorité, notamment sous forme de cartes numériques.
 - => ne sont concernés que les opérateurs qui disposent sur le marché de détail grand public d'au moins 1 000 abonnements actifs
 - => type de fichier (CSV, shapefile..)
 - => noms des entêtes des champs
 - => données des champs et format à respecter (entier, VarChar(10), booléen...)



Maconnexioninternet.arcep.fr

Ma connexion internet est un **outil cartographique** de référence à destination des consommateurs et des élus, permettant d'afficher, pour un immeuble donné, les opérateurs qui y proposent les services et les débits qui y sont disponibles.

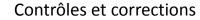
Collecte (trimestrielle)

<u>Décision 2018-169</u> – spécifie le format des données de MCI

Source de données complémentaires :

Opérateurs (dont IPE) BAN (Adresses) DGFIP (Nombre de locaux) IGN (Données géographiques)

Traitements Arcep



- Création d'une référentiel commun d'immeuble (BAN/IPE)
- Projection d'informations d'éligibilité sur ce référentiel
 - Calculs statistiques



Partage et exploitation

Ma connexion internet

Open data
Page avec documentation
technique

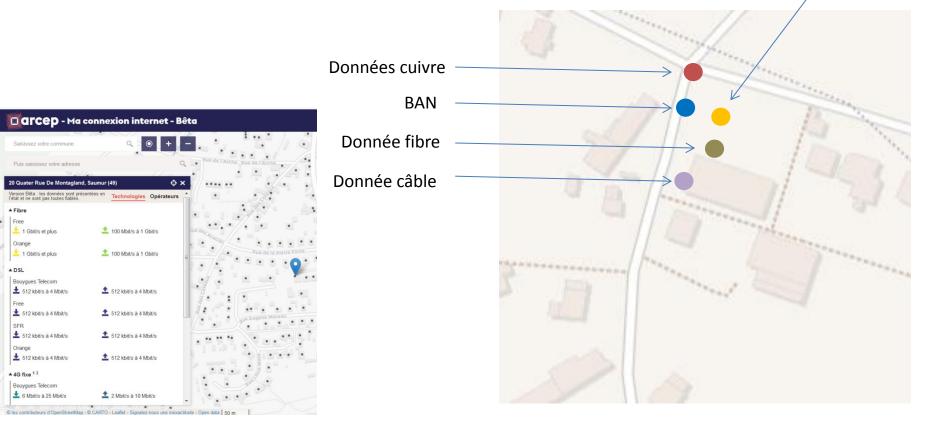


Objectifs

- 1. Présentation sur les traitements effectués par l'ARCEP
 - Référentiel d'immeubles et de locaux
 - 2. Les calculs d'éligibilité
- 2. Cas pratiques le géocodage à la BAN
 - Exemple de géocodage avec l'outil de géocodage en ligne d'ETALAB
 - 2. Détail du fonctionnement du script de géocodage des données DGFIP

Nécessité d'avoir l'éligibilité à la maille de l'immeuble or multitude de sources d'adresses en entrée

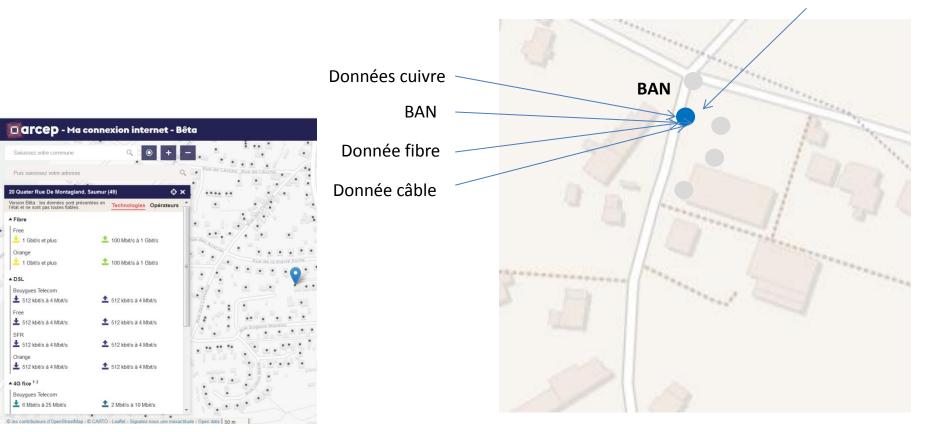
Donnée DGFIP



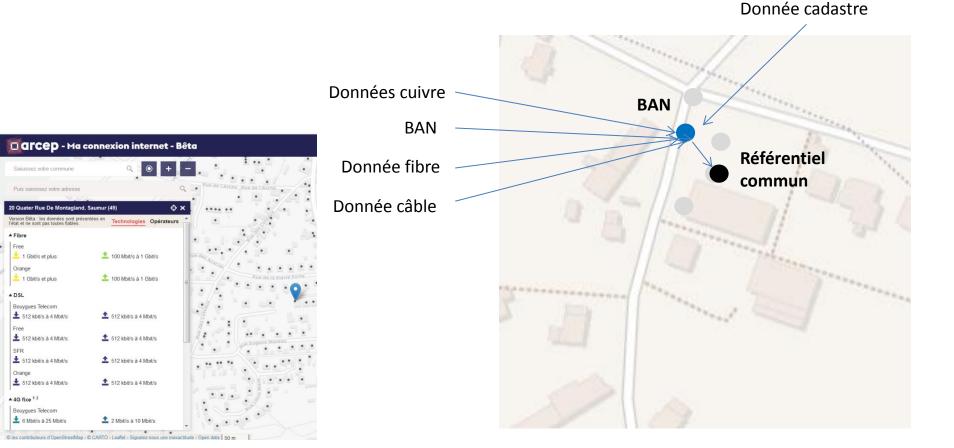
Géocoder toutes les bases à une base commune permet de rattacher à ce référentiel, les informations des autres référentiels

Donnés DGFIP

La BAN sert de base de « pivot » pour tous les référentiels des données d'entrée

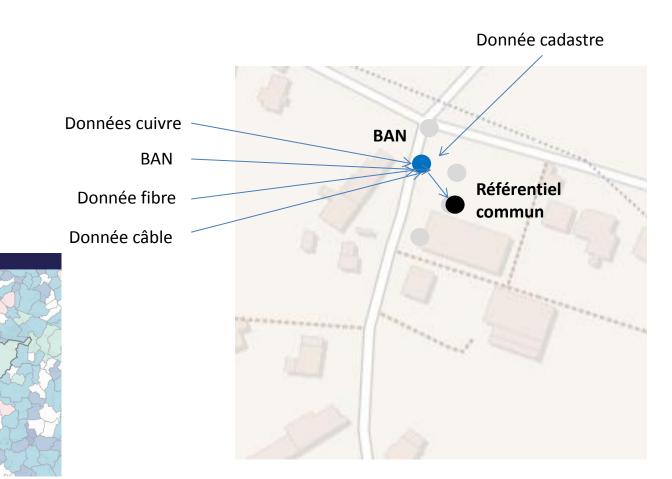


Géocoder toutes les bases à une base commune permet de rattacher à ce référentiel, les informations des autres référentiels



arcep - Ma connexion internet - Bêta

Géocoder toutes les bases à une base commune permet de rattacher à ce référentiel, les informations des autres référentiels

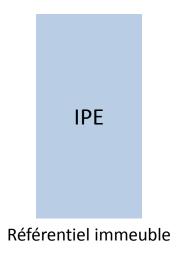


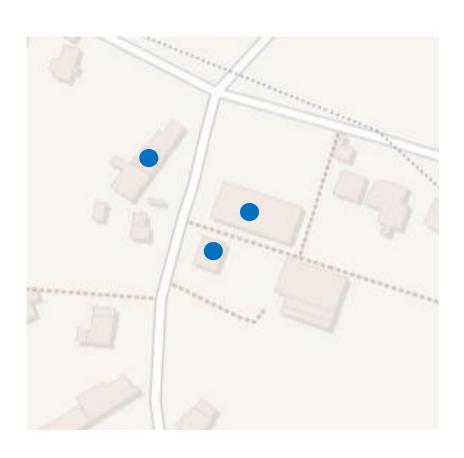
Référentiel d'immeubles et de locaux



Le référentiel d'immeubles

Faire primer l'IPE

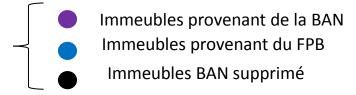


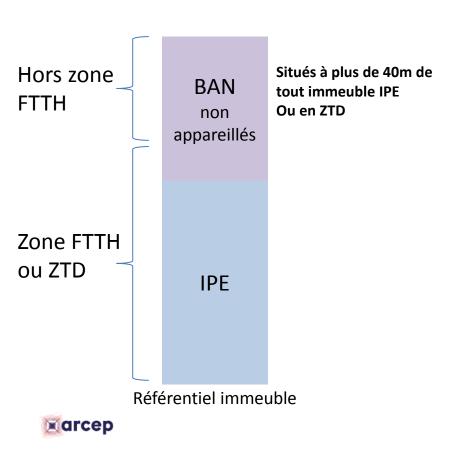


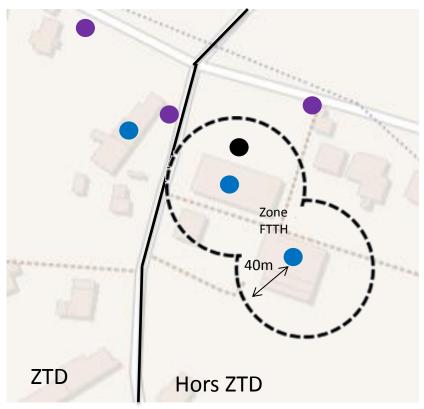


Le référentiel d'immeubles

Le complément BAN

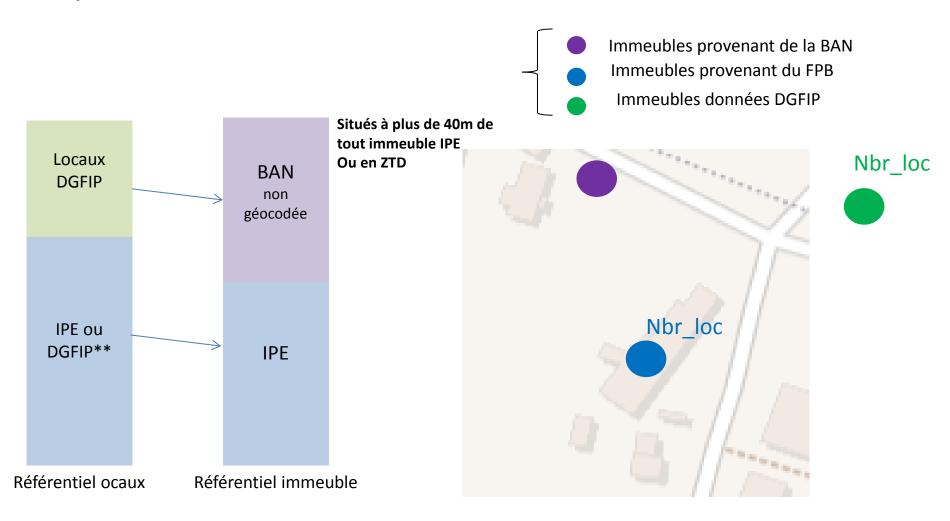






Le référentiel de locaux

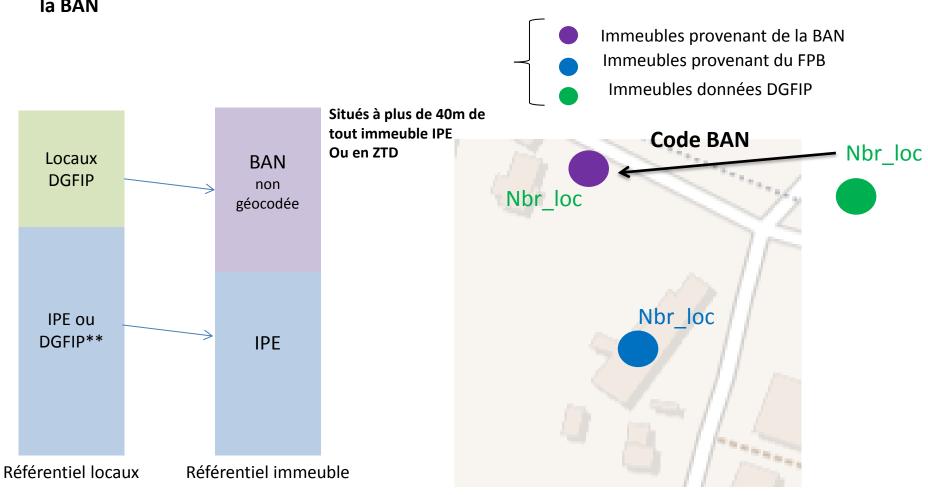
Etape n°2 : le rattachement des locaux de l'IPE et du FPB





Le référentiel de locaux

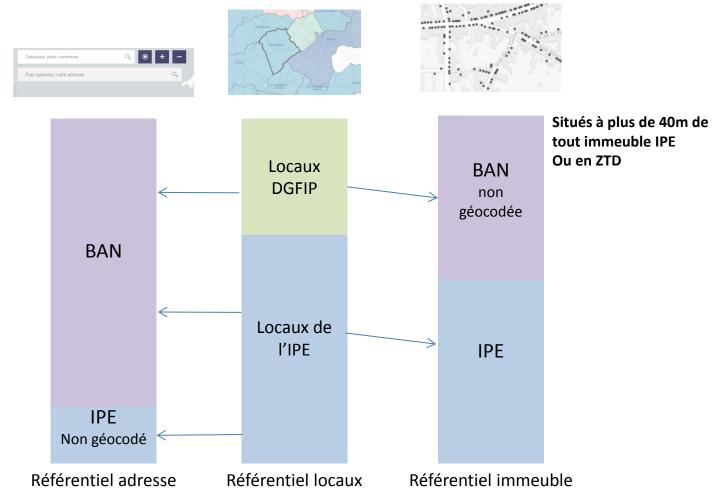
Etape n°2 : le rattachement des locaux de l'IPE et du FPB grace au géocodage des données DGFIP à la BAN





Le référentiel d'adresses

Faire primer la BAN





Les évolutions en cours des référentiels

306 communes vides en raison d'écarts entre le référentiel de communes BAN et celui du COG (fusions, communes nouvelles).

⇒Objectif : Meilleure prise en compte des modifications de communes

Exemple de la commune Les Hauts-d'Anjou qui est une commune nouvelle créée de la fusion des communes Brissarthe, Contigné, Cherré, Champigné, Marigné, Sœurdres et Querré.



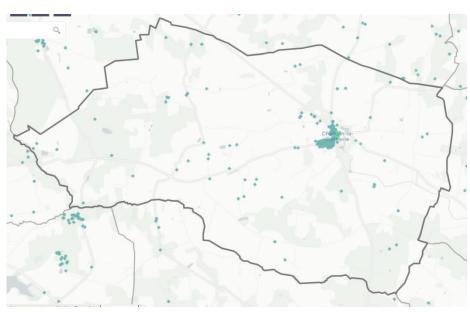


Les évolutions en cours des référentiels

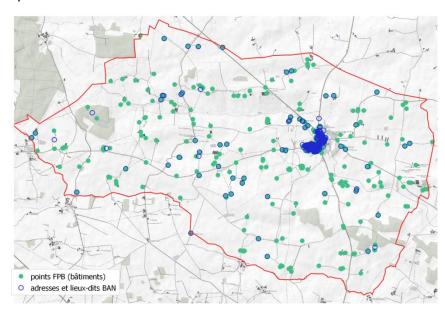
Meilleure prise en compte des immeubles dans les zones peu denses (lieux-dits).

Pour cela il est prévu d'utiliser les géométrie du cadastre (données DGFIP) en complément de la BAN.

Commune de Challain-la-potherie







évolution prévue



Les calculs d'éligibilité



Immeuble est appareillé à une ligne (géocodage)



affaiblissement de la ligne au PC [donnée d'entrée]



affaiblissement du PC



affaiblissement à l'immeuble



Le débit proposé à l'immeuble



Immeuble n'est pas appareillé à une ligne



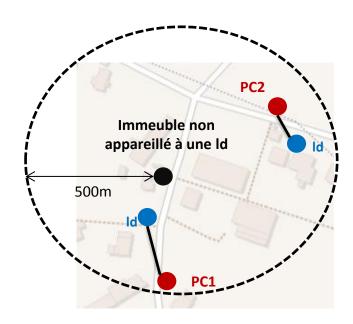
Cas des immeubles dont les code BAN ne se retrouvent pas dans les lignes géocodées

Hypothèses de départ :

 L'immeuble n'est pas situé en Zone Locale Immeuble Neuf



On associe à l'immeuble l'affaiblissement du PC de la ligne la plus proche (géocodé ou non), situé à moins de 500m





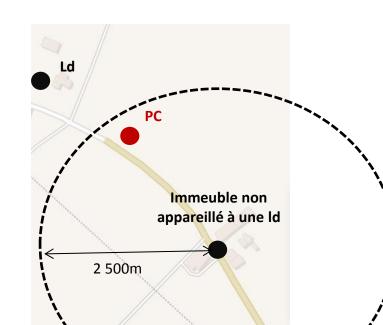
Cas des immeubles dont les code BAN ne se retrouvent pas dans les lignes géocodées

Hypothèses de départ :

- L'immeuble n'est pas situé en Zone Locale Immeuble Neuf
- Pas de ligne située à moins de 500m



on associe à l'immeuble l'affaiblissement du PC le plus proche, situé à moins de 2 500m





Calculer l'affaiblissement à l'immeuble à partir de l'affaiblissement au PC

=

affaiblissement_PC - 3.0 + ((longueur_pc_immeuble * |/2) + longueur_technique)* 15/1000

- ⇒ longueur_technique = 100m
- \Rightarrow affaiblissement PC:
 - moyenne des affaiblissements au PC des lignes actives qui lui sont rattachées
 - si le PC ne comporte **que des lignes inactives**, affablissement au PC maximal de toutes les lignes inactives qui lui sont rattachées
- => longueur pc immeuble : distance à vol d'oiseau entre les coordonnées du PC et celles de l'immeuble



Calculer le débit à l'immeuble à partir de l'affaiblissement à l'immeuble (tableaux de correspondance)

Débits descendants

Seuils VDSL	Seuils ADSL	<u>Débits correspondants</u>
[0-11 dB[100 Mbits/s – 30 Mbits/s
[11-34 dB[[0-34 dB[30 Mbits/s – 8 Mbits/s
[34-49 dB[[34-49 dB[8 Mbits/s – 3 Mbits/s
[49-78 dB[[49-78 dB[3 Mbits/s – 0,512 Mbits/s
[78 dB]	[78 dB]	Inéligible

Débits montants

	Seuils VDSL	Seuils ADSL	<u>Débits correspondants</u>
ſ	[0-10 dB[8 Mbits/s – 3 Mbits/s
	[10-14 dB[8 Mbits/s – 3 Mbits/s
	[14-78 dB[[0-78 dB[3 Mbits/s – 0,512 Mbits/s
	[78 dB]	[78 dB]	Inéligible

technologie du NRA (VDSL/ADSL)



technologie des offres commerciales (VDSL/ADSL)





Calculer le débit à l'immeuble à partir de l'affaiblissement à l'immeuble

Débits descendants

Seuils ADSL	<u>Débits correspondants</u>
	100 Mbits/s – 30 Mbits/s
[0-34 dB[30 Mbits/s – 8 Mbits/s
[34-49 dB[8 Mbits/s – 3 Mbits/s
[49-78 dB[3 Mbits/s – 0,512 Mbits/s
[78 dB]	Inéligible

Exemple d'un immeuble présentant un affaiblissement de 34 dB en ADSL se situe dans la classe de débit 3 à 8 Mbits/s.

Aux extrémités des classes, la probabilité d'être dans telle ou telle classe est incertaine.

Dans notre exemple, l'immeuble peut certainement avoir un débit proche mais supérieur à 8Mbits/s et se situer dans la mauvaise classe.

Face à la grande **dispersion** des débits cuivre, pour **fiabiliser l'affichage des données** ponctuelles il a été décidé de présenter des **classes légèrement superposées.**

Débit maximum en réception (hors satellite)

1 Gbit/s et plus

100 Mbit/s à 1 Gbit/s

20 Mbit/s à 100 Mbit/s

6 Mbit/s à 25 Mbit/s

2 Mbit/s à 10 Mbit/s

512 kbit/s à 4 Mbit/s

Inéligible HD



Améliorations prévues

Si l'affaiblissement de l'immeuble est supérieur à 78 dB => inéligible Or pour Orange c'est le seuil d'affaiblissement au PC qui permet de le déterminer.

Cela entraine une augmentation trop importante du nombre de locaux inéligibles au DSL.

=> Améliorer la précision des calculs et la définition de l'éligibilité HD dans MCI.



L'éligibilité fibre

Hypothèses pour le calcul de l'éligibilité fibre

- état immeuble : raccordable à la demande ou déployé
- état du PM : déployé
- date de mis en service commerciale : antérieur à aujourd'hui ou null
- id de l'immeuble n'est pas dans les immeubles sans service (par opérateur commercial)



Immeubles éligibles



Débit indiqué par l'OC



L'éligibilité fibre

Améliorations prévues

- => récupérer des données de la part d'un plus grand nombre d'opérateurs commerciaux
- => mettre en place un **nettoyage industrialisé des fichiers IPE** (environ 2 millions de locaux dans des immeubles en doublons ou fantômes). Ces immeubles et leurs locaux associés entrainent de fausses inéligibilités à la fibre.



L'éligibilité câble

Hypothèses pour le calcul de l'éligibilité câble

Débit indiqué par l'OC

- immeubles appareillés à une adresse du fichier d'entrée
- Immeubles situés à moins de 50 mètres d'un PCC



Immeubles éligibles

- Présence d'un OC sur le PCC
- Adresse n'est pas dans les adresse sans service



L'éligibilité des technologies hertziennes (4G fixe, radio, satellite)

Immeubles situés dans la couverture

et



sont reliés à un réseau/site sur lequel se trouve un OC

	Limitation débit montant	Limitation débit descendant
4G fixe	8mbit/s	30mbits/s
HD radio (wimax, wifimax)	3mbit/s	30mbit/s
THD radio	8mbit/s	100mbit/s
Satellite	30mbit/s	30mbit/s



L'éligibilité des technologies hertziennes (4G fixe, radio, satellite)

Amélioration prévue pour la 4G fixe

Des discussions sont en cours pour obtenir des données de couverture plus précises de la part des opérateurs => surévaluation de la couverture en 4G fixe

Amélioration prévue pour les technologies radio

Récupérer des données à partir d'un plus grand nombre d'opérateurs



Le géocodage



Le géocodage à l'API de la BAN

3 critères pour associer une adresse BAN à nos adresses des fichiers d'entrée :

- 2 critères sur la sémantiques : un score supérieur à 0,6 et un type 'housenumber' ou 'locality'
- 1 critère géographique : les coordonnées de l'adresse BAN et les coordonnées fournies par l'opérateur sont inférieure à

Technologies	Type de coordonnées	Distance max		
Cuivre	Au PC	1 500m		
Fibre	A l'immeuble	150m		
Coax	A l'adresse	150m		



Le géocodage au référentiel adresse - géocodage des données DFIP

Premier tour est un géocodage par égalité d'un quadruplet

	Code BAN	Numéro de voie	Nom de la voie	Id_fantoir	Nom de la commune	Code_insee	répétition
Table BAN	30271_005 0_00272	272	Chemin de l'Ecole	0050	Saint- Julien-de- Cassagnas	30271	b

Est-ce que la concaténation du quadruplet est égale?

Table	Code BAN	Code	Numéro de voie	Nom de la voie	Code_insee	répétition
données DGFIP		30271-0050- 272-b	272	Chemin des Ecoles	30271	b



Le géocodage au référentiel adresse – géocodage des données DFIP

Premier tour est un géocodage par égalité d'un quadruplet

	Code BAN	Numéro de voie	Nom de la voie	Id_fantoir	Nom de la commune	Code_insee	répétition
Table BAN	30271_005 0_00272	272	Chemin de l'Ecole	0050	Saint- Julien-de- Cassagnas	30271	b

30271_0050_00272

Est-ce que la concaténation du quadruplet est égale? => oui on associe le code ban à l'adresse FPB

Table	Code BAN	Code	Numéro de voie	Nom de la voie	Code_insee	répétition
données DGFIP	V	30271-0050- 272-b	272	Chemin des Ecoles	30271	b

Le géocodage au référentiel adresse - géocodage du FPB

Premier tour est un géocodage par égalité d'un quadruplet

	Code BAN	Numéro de voie	Nom de la voie	Id_fantoir	Nom de la commune	Code_insee	répétition
Table BAN	30271_005 0_00272	272	Chemin de l'Ecole	0050	Saint- Julien-de- Cassagnas	30271	b

Est-ce que la concaténation du quadruplet est égale? => Non on ne peut pas associer de code ban à cette adresse FPB

Table	Code BAN	Code	Numéro de voie	Nom de la voie	Code_insee	répétition
données DGFIP		30271-0051- 272-b	272	Chemin des Ecoles	30271	b



Le géocodage au référentiel adresse - géocodage du FPB

Deuxième tour est un géocodage inverse

	Code BAN	Numéro de voie	Nom de la voie	ld_fantoir	Nom de la commune	Code_insee	répétition
Table BAN	30271_005 0_00272	272	Chemin de l'Ecole	0050	Saint- Julien-de- Cassagnas	30271	b

Est-ce que la les trois champs entourés sont égaux? => Si oui on compare aussi le nom de la voie en calculant la distance de levenshtein

Table	Code BAN	Code	Numéro de voie	Nom de la voie	Code_insee	répétition
données DGFIP	30271_0050_ 00272	30271-0051- 272-A	272	Chemin des Ecoles	30271	b



Le géocodage au référentiel adresse – géocodage des données DFIP

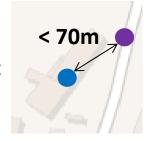
La distance de Levenshtein est égale au nombre minimal de caractères qu'il faut supprimer, insérer ou remplacer pour passer d'une chaîne de caractères à l'autre.

données BAN	Nom de la voie		
	Chemin de l'Ecole		

données DGFIP	Nom de la voie		
donnees DGFIP	Chemin des Ecoles		

:> distance de Levenshtein =4

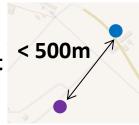
Si distance de Levenshtein <= 7 et



⇒ Même adresse

⇒ On associe le code BAN à l'adresse FPB

Si distance de Levenshtein <= 3 et



Le géocodage au référentiel adresse - géocodage du FPB

Amélioration sémantique puis relance du 2eme tour de géocodage

	Code BAN	Numéro de voie	Nom de la voie	ld_fantoir	Nom de la commune	Code_insee	répétition
Table BAN	30271_005 0_00272	272	Chemin de l'Ecole		Saint- Julien-de- Cassagnas	30271	b

Si la répétition dans la BAN est « b » on ne regarde l'égalité que du duo « numéro et nom de voie » => Puis on recommence le géocodage du 2eme tour

Table	Code BAN	Code	Numéro de voie	Nom de la voie	Code_insee	répétition
données DGFIP	30271_0050_ 00272	30271-0050- 272-A	272	Chemin des Ecoles	30271	bis



Le géocodage au référentiel adresse – géocodage des données DFIP

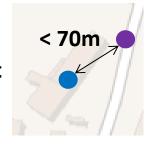
La distance de Levenshtein est égale au nombre minimal de caractères qu'il faut supprimer, insérer ou remplacer pour passer d'une chaîne de caractères à l'autre.

données BAN	Nom de la voie		
	Chemin de l'Ecole		

données DGFIP	Nom de la voie		
donnees DGFIP	Chemin des Ecoles		

=> distance de Levenshtein =

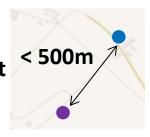
Si distance de Levenshtein <= 7 et



⇒ Même adresse

⇒ On associe le code BAN à l'adresse FPB

Si distance de Levenshtein <= 3 et



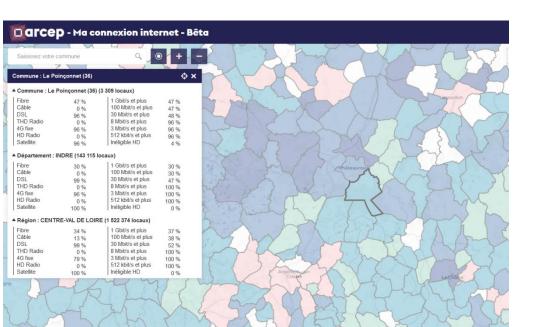


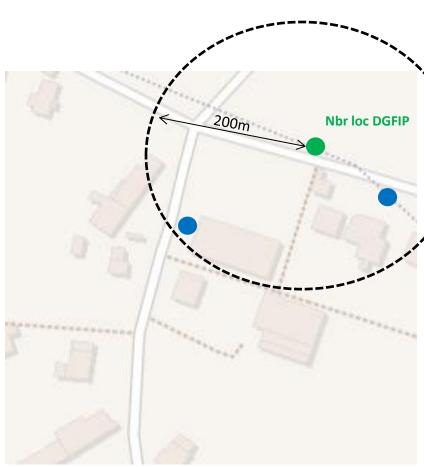
Le géocodage au référentiel adresse – géocodage des données DFIP

3ème tour de géocodage basé que sur la distance

On associe les adresses DGFIP non géocodées à l'adresse BAN la plus proche et situées dans la même commune

=> Le plus petit niveau administratif de nos cartes statistiques est la maille de la commune





Suite de la phase d'échanges :

Groupe de travail expert 1 : Réutiliser les données de Ma connexion internet

